ABOU DABI – Réunion du groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI-WG)
Lundi 30 octobre 2017 – 12h30 à 13h30 GST
ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

THOMAS SCHNEIDER : On va prendre ces petites boîtes et puis nous allons travailler ensemble.

On m'a dit qu'il fallait commencer mais je ne sais pas s'il faut commencer à manger ou à parler. Alors on va se débrouiller. Il faut être innovant, comme d'habitude.

C'est donc la réunion avec le BGRI et je vais céder la parole à Manal et c'est génial parce que c'est eux que vous allez regarder, Markus et Manal. On va parler de questions de procédures mais il faut prendre cela très au sérieux parce que cela a trait aux procédures de mise en œuvre de l'efficacité de l'avis du GAC. En réalité, c'est l'efficacité de la mise en œuvre de tous les avis. Pour nous, l'important, c'est l'avis du GAC. L'idée est de prendre cette question au sérieux, de le mettre en place de manière acceptée par le Conseil d'Administration pour poursuivre les objectifs de cet avis justement, aussi pour faire des contrôles de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

durabilité ou des contrôles de qualité pour la mise en œuvre de cet avis du GAC et peut-être donner un point final à cette mise en œuvre durable.

Je vais m'arrêter ici et je ne sais pas si c'est Manal ou Markus qui va prendre le micro.

MARKUS KUMMER : C'est ma dernière réunion comme coprésident du BGRI. Nous nous trouvons dans une transition pour changer une partie des membres du conseil qui font partie du BGRI. Il y a aussi les membres entrants du BGRI, Martin, à savoir le prochain président qui va assumer dès que je serai parti.

À Helsinki, nous avons commencé à travailler sur la définition de l'avis du GAC. L'idée est de pouvoir clôturer cela. On a fait des progrès et on a travaillé pendant longtemps mais on est près de trouver une solution. Je vais maintenant céder la parole à Manal qui va nous parler des antécédents de cette définition.

MANAL ISMAIL : Merci Markus.

Je dirais de passer directement à l'image suivante. Je m'excuse pour ceux qui écoutent une fois et encore une fois cette même

introduction. Il y a toujours des membres tout neufs et on essaye de donner un contexte.

À Dublin, le GAC a établi s'il faut réviser périodiquement si le Conseil a pris en compte l'avis du GAC. Et l'ACIG a analysé et préparé le rapport de révision et ce rapport nous a montré que dans certains cas, il est difficile de déterminer si le Conseil de l'ICANN a accepté les avis du GAC ou pas ou s'il y avait des preuves concrètes disant que cet avis avait été accepté et de quelle manière il avait été mis en œuvre et aussi si le GAC sentait ou pas que la mise en œuvre respectait l'intention originale du GAC. Voilà pourquoi le Conseil d'Administration s'est adressé au groupe de travail du BGRI pour élaborer ce rapport et les recommandations finales.

La diapo suivante s'il vous plaît. Voici les actions qui ont été accordées et nous identifions ceci comme des actions qui devaient être prises en compte. On a travaillé des points 1 à 3, on a pu compléter les actions 2 et 3. Espérons bien qu'aujourd'hui, on pourra accepter la définition de l'avis du GAC pour voir ce que ça veut dire exactement et puis nous mettre d'accord sur les points suivants que nous voulons aborder.

Nous passons maintenant à l'image suivante qui définit ce qu'il faut faire pendant cette réunion, à savoir adopter ce que veut dire l'avis du GAC et puis les autres activités.

Dans l'image suivante, on voit le texte qu'il faudra adopter pendant cette réunion. Merci d'avoir affiché ceci sur l'écran. Voici la courte description de ce que l'avis du GAC constitue. C'est un texte qui a été extrait des statuts constitutifs et ainsi que des références aux principes opérationnels du GAC. Il s'agit d'un très haut niveau et le texte a été accordé au préalable. Le texte a été distribué à la liste de diffusion du BGRI et du GAC et je vais lire cela très rapidement : « L'avis du GAC est un avis sur les activités de l'ICANN dans la mesure où elles sont liées aux préoccupations des gouvernements, notamment des affaires où il pourrait y avoir une interaction entre les politiques de l'ICANN et les différentes lois et accords internationaux ou bien lorsque celles-ci peuvent affecter des questions de politique publique. »

Comme je l'ai dit, ce texte est extrait des statuts constitutifs de l'ICANN. L'avis du GAC est inclus dans une communication écrite où l'avis spécifique est marqué clairement en tant que tel, où il y a des propositions d'actions que le Conseil d'Administration doit prendre et explique les fondements qui donnent soutien à l'avis du GAC. Et l'avis du GAC est donné conformément aux principes opérationnels du GAC et est dûment considéré accepté ou refusé par le Conseil, conformément à l'article 12.2, 10 à 11 des statuts constitutifs de l'ICANN. On peut considérer que ce texte est adopté et passer au groupe d'activités qu'il faut développer à

l'avenir pour les inclure dans notre liste ? Le texte est accordé ? Merci, merci à tous.

Nous passons maintenant à la diapo suivante. Ici, nous revenons au groupe d'activités. On a vu une certaine logique qui avait trait au lien entre les activités 4, 5 et 6 parce qu'elles ont toutes les trois trait au registre : il faut faire le suivi, il faut chercher facilement, il faut accéder facilement et puis réviser les caractéristiques de cette nouvelle plateforme ou portail et voir aussi si les registres du GAC sont complets ou doivent être complétés.

Je crois qu'on travaille là-dessus déjà. Je crois que Christine a préparé une présentation pour nous où l'on voit les efforts effectués. Et de notre part, nous devons assurer que tous les aspects de la plateforme sont vraiment inclus dans cette plateforme et cette plateforme doit être liée au nouveau site du GAC.

Je cède maintenant la parole à Christine.

CHRISTINE WILLLETT : Merci Manal, personnel de l'organisation ICANN.

Pour soutenir ces activités 4, 5, et 6 de la liste d'actions à suivre, il faut afficher ma présentation je crois. Le personnel de

l'organisation ICANN, suivant les instructions du Conseil d'Administration, a analysé l'avis du GAC de 2013 qui a trait au communiqué de Beijing. Ceci ressemble aux efforts effectués pour l'avis du SSAC, du RSSAC et de l'ALAC l'année dernière. Voici l'image que je voulais voir sur l'écran. Et l'effort est donc de créer un inventaire de l'avis, comprendre ce qu'il se passait avec chacun d'eux, si toutes les questions avaient été considérées par le Conseil d'Administration, s'ils se trouvaient dans l'étape de mise en œuvre ou s'ils avaient des mises en œuvre complètement.

Le résultat de ces efforts a été que 150 éléments individuels de l'avis du GAC avaient été dans l'inventaire depuis l'ICANN46. Tout avait été considéré par le Conseil d'Administration et 14 parmi ces éléments sont actuellement ouverts ou en cours ou en attente d'une action de la communauté.

Point suivant, merci. Ici, dans ce graphique, on peut voir où se trouvent ces 154 éléments depuis la perspective de l'état avec ces cinq étapes. Ces cinq étapes sont les mêmes catégories, les mêmes étapes utilisées par l'organisation et le Conseil d'Administration pour ce que nous appelons le registre de demandes d'actions et cela a également été consistent avec l'avis donné au RSSAC, au SSAC et à l'ALAC. Il y a l'étape 3, évaluation et considérations et je vais dire ce que cela veut dire

et puis l'étape 4, c'est-à-dire l'étape de mise en œuvre et le reste des éléments ont déjà été mis en œuvre

Image suivante s'il vous plaît. Très spécifiquement pour l'étape 3, c'est ce que l'on appelle ouvert, le Conseil a considéré tous ces éléments, c'est-à-dire une méthode d'évaluation. On a approuvé une résolution pour chacun d'eux mais il existe un travail de la communauté qui est en cours dans différentes catégories, à savoir la similarité des chaînes ccTLD, les OIG, la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge ainsi que l'avis que l'on a donné sur la chaîne de caractères de .ram. Voici des actions de la communauté que le Conseil d'Administration attend pour prendre une décision à cet égard ; cela dépend de l'action communautaire.

Je vais maintenant faire une pause et je vais passer la parole au panel.

MANAL ISMAIL : Merci Christine.

Avant de voir s'il y a des commentaires dans la salle, j'ai une question à poser. Ceci est en ligne, les collègues peuvent accéder à ces informations ?

CHRISTINE WILLET : Il existe un inventaire en Excel qui a beaucoup de contenu. On a les archives qui ont les liens. Et si vous êtes d'accord, le Conseil peut partager ce commentaire et faire une analyse pour le BGRI et le groupe du BGRI peut choisir de le partager avec l'unité constitutive ou pas. Mais je crois qu'après cette présentation, nous allons publier toute cette information sur le site de l'icann.org.

IRAN : Représentant de l'Iran auprès du GAC. Non, moi, je dois dire qui je suis parce que je voudrais savoir, recevoir une explication de sur ces 154 éléments de l'avis du GAC. Que veulent dire les 14 éléments qu'il reste et qu'est-ce que cela à avoir avec l'avis de Beijing ? C'est ouvert à la consultation publique ?

MARKUS KUMMER : Comme Christine l'a mentionné, tout cela est d'un très haut niveau. Vous pouvez analyser la feuille de calcul plus tard.

Lorsque nous voyons des éléments ouverts, c'est parce qu'ils ne sont pas fermés. Il y a du travail qu'il faut faire avec la communauté. Le Conseil d'Administration les a pris en compte mais ce n'est pas encore fini. Voilà pourquoi ils sont inclus dans cette liste et appartiennent à cette catégorie. Christine peut entrer dans le détail mais ceci a trait aux OIG, la Croix-Rouge, le

Croissant-Rouge. Ce sont des questions qui sont encore considérées par différentes parties de la communauté. Ils ne sont pas ouverts à commentaires. Il y en a d'autres qui sont fermés et mis en œuvre. Je ne sais pas si Christine peut entrer davantage dans le détail.

CHRISTINE WILLETT : Bien sûr, Markus. Les 154 items viennent du travail qui a été d'analyser les éléments de l'avis du GAC. Chacune des lignes, la méthode d'évaluation du Conseil d'Administration, est comme un des éléments de l'avis. Je crois que nous, on peut parler de 13 ou 14 recommandations. Alors au fil du temps, il y a eu beaucoup d'avis. On parle de quatre ans et demi. Donc c'est un niveau plus granulaire de détails.

THOMAS SCHNEIDER : Vous avez dit ce que je voulais dire moi-même. Nous avons appris qu'il faut que nous soyons plus explicite dans notre avis et moins diplomatique parce que nous sommes au sein d'un modèle multipartite et il faut donc structurer notre avis pour qu'il puisse être traduit en opérations, en quelque chose de pratique et être inclus dans une base de données. Nous devons donc penser à faire une liste de chaque avis pour qu'ils puissent entrer dans une base de données dans le but d'accéder plus

facilement et voir s'il y a un avis qui a été accepté ou pas, où on en est par rapport au processus. Et ce que moi j'aimerais faire, voir un [inintelligible] final où le GAC pourrait voir qu'il a été tout à fait mis en œuvre pour que nous, on puisse être le dernier maillon de la chaîne de processus.

MANAL ISMAIL : D'autres réactions immédiates ? Je sais qu'il faut du temps pour analyser tout cela en profondeur. Peut-être on traitera la question dans de futures réunions mais je ne sais pas si vous avez des questions à poser en ce moment.

Christine, s'il vous plaît.

CHRISTINE WILLETT : Je vais me faire l'écho de l'effort de Thomas pour dire que nous espérons que le GAC nous contacte et nous dise qu'il existe un accord sur l'état de la situation, si le Conseil d'Administration a bien mis en œuvre l'avis ou pas.

On l'a déjà fait avec le RSSAC, avec le SSAC et on le fait en ce moment avec l'ALAC. On voudrait donc suivre le même processus avec vous et on va contacter le secrétariat à ces fins. Voici dons la première démarche pour faire cet inventaire, avoir les outils corrects en ligne, que ce soit sur le site web du GAC ou

ailleurs pour que ce soit transparent pour la communauté. Il y a aussi d'autres initiatives pour que tout soit intégré dans le groupe d'outils que l'on crée, que l'on utilise.

MANAL ISMAIL : L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Je ne comprends pas bien. Vous allez contacter le GAC pour voir si on se trouve encore dans le contexte. Que veut dire recontacter le GAC pour les 154 cas ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Ce n'est pas clair parce que vous devez être prudents avec les mots que vous utilisez. Pourriez-vous, chère madame, dire ce que cela veut dire d'entrer en contact à nouveau avec le GAC ?

MARKUS KUMMER : Si le Conseil d'Administration croit que ceci a été mis en œuvre, c'est une chose. Mais nous aimerions bien que le GAC soit d'accord pour que nous disions tous les deux la même chose. Mais peut-être Christine pourrait l'expliquer un peu mieux. Comme elle l'a bien dit, c'est la procédure que nous avons utilisée avec les autres SO et AC pour voir s'il y a une entente commune pour savoir si l'avis a été mis en œuvre et nous croyons dans ce cas qu'il y a 136 éléments qui ont été mis en

place. Mais peut-être le GAC a une vision différente de la question. Alors ce serait bien que les deux parties se mettent d'accord.

MANAL ISMAIL : Je voudrais ajouter encore un point pour clarifier. Le rapport dans ses conclusions dit que bien des fois, il est difficile de déterminer si le GAC sent ou pas que la mise en œuvre respecte la finalité originale de l'avis en question et c'est ce que nous essayons d'envisager ou d'assurer maintenant. Nous voulons nous assurer que l'avis ait été accepté, mis en œuvre, c'est-à-dire ce sont les différentes étapes suivies par l'avis du GAC. Parce que bien des fois, le Conseil d'Administration peut considérer qu'il a accepté, qu'il a mis en œuvre de l'avis du GAC mais le GAC pense qu'il y a quelque chose qui manque. Voilà ce à quoi nous visons. Et vous pouvez me corriger si je me trompe.

D'autres commentaires ? Le Royaume-Uni s'il vous plaît.

ROYAUME-UNIS : Mark Carvell. Je ne vois pas très clairement l'aspect pratique de tout cela. On parle d'un processus de révision historique d'un grand nombre d'éléments ou de questions pour déterminer si nous pensons que tous ces éléments sont mis en œuvre ou bien s'il y a des actions qui sont menées par la communauté de

l'ICANN ? Qu'est-ce que l'on envisage en définitive ? Parce qu'il semblerait que c'est un exercice important mais peut-être j'ai mal compris.

MANAL ISMAIL : Vous pouvez me corriger si je me trompe mais à mon avis, bien des fois, c'est clair que l'avis a été accepté, qu'il a été mis en œuvre, un point c'est tout. Mais il y a d'autres éléments qui peuvent rester ouverts et ce n'est toujours pas clair s'ils ont été tout à fait mis en œuvre suivant les attentes du GAC. Je ne sais pas si vous pouvez le confirmer.

DAVID : Oui, c'est correct. L'idée était d'avoir un processus pour analyser l'avis du GAC d'une part et puis le Conseil d'Administration et de voir la mise en œuvre détaillée de cet avis.

Justement, nous voyons maintenant l'avis du GAC, la réponse du Conseil et ce qui se passe après tout ça.

MANAL ISMAIL : Merci David.

Le représentant de l'Iran auprès du GAC a la parole.

IRAN : Merci, vous pouvez m'appeler par mon nom. Il ne faut pas avoir ce type de réaction mais ici, on parle d'un souci que nous avons, du fait qu'il y a un retard. À chaque fois que nous donnons notre avis ici au GAC, il y a un élément qui s'ajoute. Alors cela nous crée des inquiétudes. On a 154 éléments depuis la réunion de Beijing et peut-être ici, on va ajouter un nombre « X » d'éléments. Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Alors le travail que vous faites pourra résoudre ces problèmes mais pour l'instant, je crois qu'il y a quelque chose qui manque, il y a quelque chose qui ne marche pas bien. Et dans ce cas, il ne faudrait pas cumuler des éléments d'une réunion à une autre. Notre avis n'est pas correct, la rédaction n'est pas correcte, le texte n'est pas correct ou peut-être l'autre partie comprend autre chose. Alors il faut travailler ensemble. Merci.

MARKUS KUMMER : Si vous me permettez d'intervenir, je ne voudrais pas exagérer les difficultés ici. La révision des documents prendra un temps. Je suppose qu'il y a des cas où l'on pourra approfondir pour voir si tout cela respecte nos intentions ou s'il faut le discuter davantage. Mais dans la plupart des cas, il faudra simplement vérifier si on a respecté tout ou pas. Dans peu de cas, il faudra peut-être rentrer un peu plus dans le détail mais bon, je crois qu'il ne faut pas créer un retard, consacrer trop de temps au

processus en faisant une recherche trop exhaustive. Mais ce que l'on fait, c'est d'augmenter la responsabilité du Conseil d'Administration, savoir si vous êtes satisfait du travail du Conseil. Ceci ne devrait pas être polémique. Il peut y avoir d'autres éléments polémiques cachés dans cet ensemble mais c'est ce qu'il faudrait discuter. Je suggère à Christine de continuer avec sa présentation.

THOMAS SCHNEIDER : Deux points. En ce qui concerne l'Iran, je ne suis pas au courant de problèmes qui aient pu être soulevés. Si vous pouvez me le dire, je vous en serais reconnaissant mais nous pouvons le faire après cela.

En ce qui concerne la question de fond, l'idée sous-jacente est celle qui a été présentée. Il s'agit d'améliorer la responsabilité, la reddition de comptes non seulement devant le GAC mais aussi devant tout ce que nous représentons et nous faciliter et apprentissage pour que l'on puisse faire une évaluation plus rapide de notre avis et que l'on puisse comprendre que l'avis a été plus facilement mis en œuvre lors des difficultés qu'il y a eu pour d'autres. Cela nous sera très utile dans l'avenir pour que notre avis soit plus facile à comprendre dans l'avenir et plus facile à mettre en œuvre. Nous n'avons pas à faire une ingénierie extraordinaire avec un système à 10 étapes pour valider la mise

en œuvre de l'avis du GAC et cette mise en œuvre qui est faite par le Conseil d'Administration. Nous avons l'avis du GAC, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration.

Il y a ensuite cette méthode d'évaluation, ce critère d'évaluation où l'on dit qu'ils acceptent ou pas de mettre en œuvre ces éléments de l'avis. Et un an plus tard, de manière générale, nous recevons du Conseil d'Administration une ou deux fois par an une information qui nous fait savoir que nous avons considéré que ces éléments de l'avis ont été mis en œuvre. Ceci a été indiqué dans le registre comme des éléments mis en œuvre. Vous êtes d'accord et cela peut être transmis au GAC avec une position par défaut où nous disons par défaut que nous sommes d'accord. Ou s'il y a une opposition au sein du GAC ou bien si l'on pense que certains éléments n'ont pas été mis en œuvre correctement, nous pouvons entamer une discussion au sein du GAC mais ce ne serait pas une discussion supplémentaire. Je n'ai pas à aborder la question du code à deux caractères dont nous discutons un certain temps parce qu'il y a des personnes au sein du GAC qui pensent que les mises en œuvre de cette question n'ont pas été faites correctement.

Donc nous n'avons pas à nous engager dans des processus trop vastes. Nous savons quels éléments de l'avis n'ont pas été

satisfaisants dans leur mise en œuvre pour nous. Il faut que tout soit clair. S'il y a des points qui ne sont pas clairs, nous devons entamer une discussion qui va continuer de toute façon. Mais c'est juste un miroir où tout le monde voit comment cette discussion se poursuit parce que nous disons que nous ne sommes pas satisfaits. Nous essayons de rendre les choses plus transparentes, nous ne voulons pas davantage de bureaucratie ni de complications. Voilà ce que je voulais préciser de manière très claire. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL : L'Iran.

IRAN : Merci Thomas. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il faut que nous soyons très prudents par rapport à ce que nous faisons et les mots que nous utilisons. Je suis d'accorda avec vous là-dessus, nous ne devons pas en faire une ingénierie extraordinaire pour résoudre tout ça. Markus et d'autres personnes ont travaillé à l'international et ils savent comment cela fonctionne. Lorsqu'on parvient à un consensus, il y a une certaine ambiguïté ; c'est inhérent au consensus. Si le langage est clair, on ne parvient pas à un consensus et il y aura un

problème. Donc il faut que nous parvenions à un consensus, un consensus qui implique un certain degré d'ambiguïté.

Si nos statuts constitutifs nous indiquent que nous devons présenter un avis par consensus, il est inévitable d'avoir quelque chose de la sorte. Nous n'allons pas demander au Conseil d'Administration de nous présenter un langage clairement défini parce qu'autrement, nous ne pourrions pas présenter notre avis auprès d'eux. Il faut donc travailler sur cela. Il faut essayer de lire entre les lignes ce que cela signifie. Si nous parlons de 154 éléments, on ne peut pas revenir sur cela, vous l'avez dit clairement, Thomas. Nous pourrons améliorer le travail que nous avons déjà fait mais nous ne pourrons pas être clairs à 100 % dans notre avis par consensus du GAC parce que ce n'est pas possible.

MANAL ISMAIL : Merci l'Iran. Quand nous commencerons à travailler de façon plus pratique, nous pourrons peut-être avoir une preuve qui démontre que cela n'est pas aussi complexe.

Est-ce que nous avons d'autres diapos ? Christine.

CHRISTINE WILLETT : Pouvons-nous avancer sur la prochaine diapo où nous avons une ligne de temps, un calendrier pour le travail avec le GAC ? Voilà, prochaine diapo s'il vous plaît. Il y a peut-être une difficulté pour faire défiler cela dans la salle Adobe. Pendant que le personnel technique s'en occupe, je commence à parler.

Ceci se rapporte aux recommandations 7 et 8 de la liste d'actions du BGRI et c'est le premier pas pour refléter dans ce processus le fait que cet avis a été mis en œuvre, que l'on a travaillé au cours des derniers mois sur ce thème, ce que le GAC estime être un avis.

Dans la semaine 0, lorsque nous aurons fini cette semaine à Abu Dhabi, nous espérons qu'il y aura un communiqué du GAC. Et comme vous le savez – vous êtes nombreux à le savoir – il y aura un appel entre le GAC et le Conseil d'Administration pour donner des précisions ou demander des précisions au cas où le Conseil d'Administration aurait des doutes sur le communiqué du GAC. Le Conseil d'Administration discutera peut-être dans une réunion réduite ou dans une réunion plénière et il y aura ensuite une version préliminaire pour répondre à l'avis du GAC. Pour la douzième semaine, le Conseil d'Administration aura adopté cette fiche d'évaluation. Dans les 16 semaines suivantes, le GAC pourra considérer cette fiche d'évaluation. C'est un calendrier approximatif. C'est le temps dont disposera le Conseil

d'Administration pour traiter l'avis du GAC avant la prochaine réunion de l'ICANN.

Le propos de cette diapositive est de montrer comment on appliquerait cette ligne de temps au communiqué de la soixantième réunion de l'ICANN à Abu Dhabi. À la fin de la semaine, on émet ce communiqué et pendant la semaine du 8 décembre, le Conseil d'Administration et le GAC auraient une communication téléphonique pour tirer au clair les doutes. Au début du mois de janvier, il y aurait une révision et il y aura probablement cette méthode d'évaluation qui sera adoptée pour le 26 janvier, selon le moment où le Conseil d'Administration aura fait son prochain atelier. Cela se fera plusieurs semaines avant la réunion de l'ICANN61 et là où le GAC considérera, analysera cette méthode d'évaluation.

Cette ligne de temps, ce calendrier, tient compte d'un aspect de ce processus qui concerne la documentation des processus. L'initiative de documentation des processus et les manuels que Göran analyse dans son projet présente tous les diagrammes de flux, les logigrammes pour faire cela. Et le Conseil d'Administration étudiera tous ces documents pour voir comment on peut respecter les recommandations 7 et 8 et quelles autres questions supplémentaires pourrait voir le BGRI à cet égard.

MANAL ISMAIL : Merci Christine.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ou d'autres commentaires ?

THOMAS SCHNEIDER : Si personne ne demande d'avoir la parole, je crois que la ligne de temps est un instrument très utile parce qu'elle permet aux deux parties de planifier leurs activités.

À partir des dernières expériences, le délai le plus important pour nous, c'est celui de la douzième semaine, l'adoption de la part du Conseil d'Administration de cette nouvelle utilisation de la fiche d'évaluation. Si nous recevons cela après la prochaine réunion, ce serait assez singulier. Si c'était comme cela, il faudrait que nous nous organisions sur la base de la réaction du Conseil d'Administration et cela a un impact très fort sur la prochaine réunion. Le plus tôt où vous pourrez trouver cette fiche d'évaluation, mieux l'interaction entre le GAC et le Conseil d'Administration se passera.

Moi, en tant qu'agent de liaison du Conseil d'Administration, je sais qu'il y a des difficultés des deux côtés. Ce n'est pas quelque chose de banal. C'est quelque chose qu'il faut essayer

d'identifier, le nombre minimal de semaines à partir de la prochaine réunion au cours desquelles nous devrions déjà disposer de cette fiche d'évaluation. Lorsque nous avons entre cinq et six semaines entre les réunions, c'est plus facile parce que nous avons davantage de temps mais pour les réunions de juin et d'octobre, c'est plus difficile à gérer parce que la période intersession est plus courte. Il faut donc établir ce calendrier qui nous aide mais il y a aussi ce besoin urgent d'une prise de conscience pour ne pas parvenir trop tard au GAC avec cette fiche d'évaluation du Conseil d'Administration.

ROYAUME-UNI : C'est justement cela, cette ligne, cette chronologie est vraiment critique. Le temps dont nous avons besoin avant que le GAC puisse analyser cette fiche d'évaluation est substantiel. Les représentants en individuel devront peut-être consulter leur propre gouvernement en dehors de leur propre ministère où les représentant gouvernementaux voudraient peut-être avoir une coordination régionale avec des représentants des pays de la même région avant de tenir compte de cette fiche d'évaluation du GAC. Nous avons besoin d'avoir suffisamment de temps pour faire cela.

MANAL ISMAIL : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

VIÊTNAM : Je suis Ngoc du Viêtnam.

Premièrement, je remercie les membres du Conseil d'Administration de la proposition qui nous a été présentée ; c'est très utile pour commencer à travailler. Je soutiens aussi les commentaires de monsieur le Président sur le fait qu'il faut disposer de suffisamment de temps pour considérer ce travail afin de pouvoir l'analyser comme il le faut et être en position de présenter nos commentaires et avoir les débats nécessaires avec le Conseil d'Administration.

Quelque chose qui me vient à l'esprit, c'est que je crois comprendre que le Conseil d'Administration pourrait accorder la priorité aux communiqués les plus récents. Jusqu'ici, nous avons émis de nombreux communiqués et je comprends que le Conseil d'Administration donne la priorité au communiqué de Johannesbourg. À partir de cette réunion, le GAC pourrait peut-être... aussi un compte rendu général de ses propres communiqués et à partir de cette réunion, il pourrait dire la semaine à laquelle il faut donner une priorité, à quel communiqué il faudrait dire une priorité plus élevée.

IRAN : Je n'ai peut-être pas bien compris ce que le collègue du Royaume-Uni a mentionné par rapport à la coordination régionale, à quel moment cette coordination régionale devrait-elle être établie. Il y a cependant certaines défaillances à cet égard. Certaines régions – si on peut les appeler région – ont un mécanisme qui est plus approprié pour coordonner leurs opinions. Dans d'autres régions, ce mécanisme n'existe pas ou il est impossible de s'en servir. Si nous prenons par exemple l'Asie-Pacifique ou le Moyen-Orient, c'est 75 pays. Je ne vois pas qu'il y ait une possibilité d'avoir un mécanisme de coordination dans ces régions-là et pour de nombreuses raisons : l'étape du développement, les opinions. Je pense que nous ne devrions pas imposer cette vue régionale.

Lorsque nous sommes réunis en présence, nous avons des problèmes. Imaginez ce qui pourrait arriver lorsque nous avons des communications virtuelles, électroniques. Nous avons vu se pointer ce type de problèmes dans d'autres domaines et cela, on l'a vu dans d'autres pays. Comment est-ce que nous aurions pu trouver un moyen pour établir cette coordination ? Qui s'en occupe ? Où on l'établit ? Il me semble que ce n'est pas une idée qui puisse être faisable.

MANAL ISMAIL : Je crois que c'était une mention générale. Je ne sais pas si le Royaume-Uni veut y répondre.

ROYAUME-UNI : Non. Je ne parle pas d'un modèle pour un type de coordination. Mais bien sûr, il y a des consultations que nous effectuons – en Europe, sur des questions de l'ICANN, sur des questions concernant le GAC – et cela pourrait être appliqué je pense peut-être ailleurs en Afrique ou ailleurs en Asie-Pacifique mais c'est quelque chose dont nous pourrions tenir compte pour des thèmes très importants. Et l'importance justement de ces thèmes fait que les membres du GAC devraient se consulter entre eux. S'il y a un mécanisme qui existe, on pourrait s'en servir. Voilà ce que j'ai voulu dire. C'est quelque chose dont il faut tenir compte pour tous les représentants du GAC. Nous nous en servons en Europe.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup.

Avant de céder la parole à Thomas, je voudrais vous remercier vous tous d'avoir sacrifié cette pause du déjeûner et pour avoir fait tout ce travail. Je remercie énormément David et Christine ainsi que les membres du Conseil d'Administration. Merci

beaucoup Mark, cela a été un vrai plaisir de travailler avec vous. J'espère que nous pourrons poursuivre ce travail avec Martin.

MARKUS KUMMER : Je voudrais dire merci beaucoup Manal de cet excellent travail que vous avez fait. Ça a été un vrai plaisir de travailler avec vous et de travailler avec le GAC.

Je crois que nous avons fait des progrès. Nous avons maintenant une définition commune du GAC et du Conseil d'Administration, du sens de ce qu'est l'avis du GAC. Cela n'a pas l'air d'être important aujourd'hui mais cela va énormément nous aider dans l'avenir. Et nous avons vu aussi comment nous devons réagir face à l'avis du GAC avec une chronologie claire. Et nous pouvons assurer aux membres du GAC qui ont parlé que je pense que le Conseil d'Administration comprend que nous devons vous donner le temps suffisant pour que vous assimiliez notre réaction. Pour le Conseil d'Administration, c'est aussi prioritaire d'avoir une réaction appropriée et tenir compte de l'avis du GAC de manière sérieuse. Les rapports entre le GAC et le Conseil sont fondamentaux pour l'organisation.

Avant de donner la parole à Thomas, Martin est le coprésident qui va nous rejoindre sous peu.

MARTIN : Je veux vous dire que je me sens très honoré. Je remercie Markus et Manal. Si je vais marcher dans les chaussures de Markus même si je suis un peu plus grand.

Il y a eu beaucoup de travail qui a été fait. Nous savons comment le soutien de l'ICANN est très important, l'ICANN comme organisation. Donc je m'engage à travailler pour un processus aussi clair, très clair et à travailler sur tout ce qu'il faut analyser, tout ce dont il faut tenir compte. Merci Thomas.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup Martin. Les Suisses, nous n'avons pas les pieds très grands je dirais mais je dirais que nous avons les pieds bien stables, nous sommes vraiment terre à terre. Je voulais remercier aussi Markus et Manal du travail qu'ils ont fait.

Ce type de travail, c'est justement un travail qui n'est pas beau, qui n'est pas facile à présenter. Il y a des gens qui pensent que ce n'est pas un travail important et ces gens-là ne comprennent pas qu'il y a des gens qui travaillent dure pour ceci. Dans mon expérience, je vois qu'il y a très peu de personnes qui comprennent l'importance de ce type de travail. Alors je vous remercie du fond de mon cœur de tout ce que vous avez fait pendant ces dernières années. Vraiment, merci.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour être efficace et transparent et pour rendre des comptes, on a besoin de structures, des structures qui puissent encourager une efficacité minimale, une responsabilité minimale. Mais s'il y a un excès d'ingénierie, des choses, il y a une courbe de déclin si l'on va trop vite ou trop lentement. Il faut donc développer des structures qui nous permettent d'avoir le temps de non pas discuter des structures mais pour travailler sur les points fondamentaux.

Il y a très longtemps que nous débattons de ces thèmes. Je crois que nous avons pu établir le registre des avis. Cela nos a pris du temps et j'espère qu'il sera complet aussi vite que possible pour que nous puissions nous en servir. J'espère que dans quelques années, nous aurons une réunion pour voir comment améliorer cela. Mais il est important d'aller au fond, au cœur des questions, l'idée est d'avoir un processus stable et fiable, avoir un débat sur ceci.

Je répète ma reconnaissance à Markus et Manal et à tous ceux qui sont invisibles sur la scène et qui ont travaillé aussi durement qu'eux.

J'allais dire un petit-déjeûner de travail mais non, c'était un déjeûner de travail entre le GAC et le BGRI. Voilà, merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]